



## solde de tout compte et vêtement de travail

Par **patica**, le **20/12/2011** à **14:34**

Bonjour,

Ma fille ainée a travaillé pendant une saison dans un grand hotel. Au moment de récupérer son solde de tout compte, on lui demande de payer les vêtements de travail (qui soit disant n'ont pas été rendus...) pour un somme conséquente.

Ma question est la suivante :

- est-il légal de demander un règlement par chèque des sommes, au lieu de le déduire tout simplement du solde de tout compte ?

-quels sont les recours pour contester le fait que les vêtements ont été rendus? (bien évidemment elle n'a aucun document en sa possession le prouvant !)

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **20/12/2011** à **15:38**

Bonjour,

De toute façon, l'employeur ne pouvait pas déduire ce montant du solde de tout compte ce qui aurait constitué une sanction pécuniaire interdite et il le savait sans doute...

Il faudrait savoir comment ont été payés ces vêtements et si en retour la salariée a obtenu un document...

Par **patica**, le **22/12/2011** à **13:10**

Merci pour votre réponse mais, pour information, l'employeur demande à la salariée la chose suivante :

- un règlement des vêtements

en échange de,

- son solde de tout compte

...un peu scandaleux comme chantage ...!!

Cordialement.

Par **P.M.**, le **22/12/2011** à **22:07**

Bonjour,

Dans ce cas, je conseillerais à la salarié de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé avec demande d'astreinte par jour de retard de défaut de délivrance et pour chaque document...